

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

SEANCE DU 22 MAI 2023

Délibération

2023_09FL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAFITTE Gérard, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,

Messieurs : DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic, LAVRILLOUX Pascal.

Nombre de membres en
exercice :

14

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle, KURZER Sandra
Monsieur CHOUTEAU Frédéric.

Nombre de membres
présents

11

Madame MANZANARES Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

11

Le Conseil Municipal de Rosoy autorise Monsieur Gérard LAFITTE, Maire, à signer devant Maître Daly-Bertonnier, Notaire à Sacy-le-Grand (Oise), un bail de location du Marais consenti à Monsieur Cyril de Galéa, Partenaire de gestion, domicilié à Paris (16^{ème}) 4 rue Marietta Martin. Ce bail prend effet au 1^{er} mars 2023 pour une durée de 9 ans. Le loyer annuel indexé au cours du blé fermage, a pour base 220,80 quintaux de blé froment payable d'avance entre les mains du Receveur Municipal de la Commune.

Date de convocation :

16 mai 2023

Date d'affichage

16 mai 2023

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Objet de la Délibération :

Bail de location du
Marais à Monsieur
Cyril De GALÉA

Le Maire

Gérard LAFITTE

